

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

DU CONSEIL MUNICIPAL

PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

(Date de convocation : 10 Février 2023)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	17
Absents excusés ayant donné procuration :	10
Absents excusés non représentés :	2
Absent non excusé :	/
Votants :	27

L'An deux mille vingt-trois et le seize Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Madame Patricia VIVARES, Madame Marlène LAUGIER, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE,

Pouvoirs : Monsieur Christian SOLIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Eric BOYER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Gisèle GIRARD (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Monsieur Franck RIMBERT (procuration à Madame Anne CUNTY), Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Robert IGOULEN, (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE). Monsieur Patrick MONTY (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

Absents excusés : Monsieur Pascal BREMOND, Madame Sabrina BOHIGUES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gêrôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Subvention exceptionnelle pour les victimes
du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que L'Association des Maires de Vaucluse a lancé un appel à la solidarité pour venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie dont le premier bilan s'élève à près de 40 000 morts.

Il propose au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie et d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros auprès de l'Association Cités Unies France.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

.../...

Considérant que la Ville souhaite apporter un soutien financier aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros auprès de l'Association l'Association Cités Unies France.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Gérôme VIAU



Pour extrait conforme,
le Maire,

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 16 Mars 2023

Publiée le : 16 Mars 2023